

FRANÇAIS
BOOKSY X LIVE FASHION AWARDS | ÉDITION EUROPÉENNE 2026 | **
Conditions Générales
(ci-après dénommées les « **Conditions Générales** »)

I. RÈGLES DE PARTICIPATION ET JURY

1. Booksy X Live Fashion Awards est un concours international (ci-après dénommé le « Concours ») organisé par CÓDIGO DE ÉTICA, S.L.U., NIF B-38988739, dont le siège social est situé à
2. Calle Iris, 2-A, 38107 El Sobradillo, Santa Cruz de Tenerife, Espagne (ci-après dénommé « Live Fashion Hair Awards »).
3. Ces règles s'appliquent aux catégories de prix suivantes de l'« ÉDITION EUROPÉENNE BXLFA026 » :
 1. Barbier : Meilleur Dégradé (Best Fade),
 2. Barbier : Meilleur Style Libre (Best Free Style),
 3. Salon de Coiffure : Meilleure Mise en Plis (Best in Hair Styling),
 4. Salon de Coiffure : Meilleure Création de Couleur (Best in Hair Colour Design),
 5. Onglerie : Meilleure Manucure Classique (Best Classic Manicure),
 6. Onglerie : Meilleure Manucure Créative (Best Creative Manicure).
4. Visitez www.livefashionhair.com et recherchez le logo Booksy X LIVE Fashion Awards, sélectionnez « **BXLFA026 European Edition** » et naviguez jusqu'à la section « **Submit now** » (Soumettre maintenant).
5. Pour remplir le formulaire :
 1. Remplissez les champs du formulaire.
 2. Sélectionnez la catégorie pour laquelle vous souhaitez postuler (une seule par soumission).
 3. Joignez les visuels de votre travail (un maximum de 2 photos).
6. Veuillez vous assurer que tous les champs du formulaire sont remplis.
7. En soumettant une collection au Concours, les participants donnent leur consentement pour :
 1. l'utilisation de leur nom, de leurs photographies et de leurs supports pour l'évaluation et la publication sur les comptes officiels de Booksy et Live Fashion Hair Awards, les comptes de médias sociaux, les propriétés Web et les organes de presse associés ;
 2. recevoir des communications de Booksy relatives au Concours, y compris des informations sur la participation, les résultats et les prix.
8. Séparément, les participants peuvent consentir en option à recevoir des communications marketing de Booksy concernant ses produits et solutions. Donner un tel consentement est volontaire et n'est pas une condition de participation au Concours. Les participants peuvent retirer leur consentement marketing et se désabonner à tout moment conformément aux instructions incluses dans ces communications et à la loi applicable. Lorsque la loi locale applicable dans le pays de résidence du participant l'autorise, la participation au Concours peut être considérée comme une expression d'intérêt à recevoir des communications marketing de Booksy concernant ses produits et solutions. Dans de tels cas, les participants seront toujours informés de leur droit de s'opposer ou de refuser ces communications à tout moment, conformément à la loi applicable.
9. Le Concours est spécifiquement conçu pour reconnaître et célébrer les professionnels de l'industrie de la beauté. Bien que tous les experts de l'industrie de la beauté soient les bienvenus, les critères de qualification accorderont trois points supplémentaires au score moyen final pour ceux qui possèdent un compte Booksy Biz actif dans l'un des marchés suivants : France, Pologne, Royaume-Uni ou Espagne.

10. Les Ambassadeurs Booksy ne peuvent pas participer au Concours en raison de conflits d'intérêts, car ils font partie du jury du Concours. Les Ambassadeurs Booksy peuvent être considérés pour d'autres catégories des Live Fashion Awards non liées à Booksy.
11. **L'annonce des finalistes sera communiquée par courriel à partir du 1er août 2026 (date de clôture de la participation : 30 juin 2026).** Les finalistes seront également annoncés via les comptes de médias sociaux officiels de Booksy et Live Fashion Hair Awards, les pages Web et les organes de presse associés.
12. Les candidatures seront évaluées par un panel international d'experts comprenant des Ambassadeurs Booksy.
13. La participation au Concours est gratuite. Aucun achat ou paiement n'est requis et, par conséquent, aucun remboursement ne sera appliqué en cas de retrait ou de disqualification. Vous avez la possibilité de participer à plusieurs catégories et de soumettre plusieurs candidatures.
14. Pour des règles et exigences supplémentaires du Concours, veuillez consulter les Règles du Concours : Section III, qui contient des détails supplémentaires qui vous prépareront au succès.

II. ENTITÉ ORGANISATRICE, CHAMP D'APPLICATION TEMPOREL, TERRITOIRE ET PARTICIPANTS

1. Live Fashion Hair Awards est l'organisateur du Concours « Booksy X LIVE Fashion Awards ».
2. Le sponsor du Concours est le Groupe Booksy, qui se compose des entités suivantes :
 1. Booksy Inc., 2045 W Grand Ave Ste B PMB 991343 Chicago, IL 60612-1577, États-Unis.
 2. Kiute a société par actions simplifiée, 42 rue de Maubeuge, CS 70049, 75009 Paris, France.
 3. Booksy International sp. z o.o, Prosta 67 street, 00-838 Varsovie, Pologne.
 4. Booksy UK LTD, Ealing Cross, 1er étage, 85 Uxbridge Road, Londres W5 5TH, Royaume-Uni.
 5. Booksy Iberia S.L.U., C. de Eloy Gonzalo, 27 Chamberí, 28010 Madrid, Espagne.
(chacune individuellement et collectivement dénommée « Booksy »).Aux fins des présentes Conditions Générales, toute référence à « Booksy » désigne l'entité concernée au sein du Groupe Booksy qui opère dans, ou est autrement responsable de, le pays de résidence du participant. Les droits et obligations découlant des présentes Conditions Générales s'appliquent à l'entité du Groupe Booksy applicable au pays de résidence du participant.
3. La participation au Concours est ouverte aux professionnels de la beauté résidant en France, en Pologne, au Royaume-Uni et en Espagne qui se conforment aux conditions de participation suivantes :
 1. Toutes les soumissions doivent être faites directement par les participants via notre plateforme en ligne <https://www.livefashionhair.com/booksy>, en choisissant « **BXLFA026 European Edition** » et dans la section « **Submit** » (Soumettre).
 2. Les soumissions peuvent être faites indépendamment ou dans le cadre d'une équipe artistique.
 3. Les Ambassadeurs Booksy ne sont pas éligibles pour participer au Concours. De même, toutes les personnes qui ont été directement ou indirectement impliquées dans la préparation du Concours, ni leurs parents au premier degré par le sang ou par alliance, ne peuvent participer.
 4. La participation est ouverte uniquement aux personnes âgées de 18 ans ou plus au moment de l'inscription.

5. Tous les professionnels de la beauté enregistrés en France, en Pologne, au Royaume-Uni et en Espagne sont éligibles pour participer aux catégories de prix suivantes : Barbier : Meilleur Dégradé, Barbier : Meilleur Style Libre, Salon de Coiffure : Meilleure Mise en Plis, Salon de Coiffure : Meilleure Création de Couleur, Onglerie : Meilleure Manucure Classique, Onglerie : Meilleure Manucure Créative.

III. EXIGENCES POUR LES SOUMISSIONS AU CONCOURS

1. En soumettant des supports numériques, vous accordez des droits d'image à Booksy et Live Fashion Hair Awards pour une utilisation promotionnelle conformément à la clause IX des présentes Conditions Générales. Les images soumises doivent être au format JPG, avec une résolution de **300 dpi** en mode RGB et une taille de **20x30**. Chaque image ne doit pas dépasser **10 Mo** et ne doit contenir aucun filigrane ni aucun élément révélant l'auteur de l'œuvre, tel qu'un élément de l'image de marque du salon.
2. Chaque soumission doit consister en une seule œuvre, et vous pouvez fournir un maximum de **2 images** montrant l'œuvre, qui peuvent inclure des photographies de la tête uniquement, de la tête et des épaules, ou du corps entier, toutes avec le même modèle/œuvre. Nous évaluerons non seulement la technique, mais aussi d'autres aspects tels que la composition de l'image, l'éclairage et l'originalité globale de la proposition artistique.
3. Les photographies et supports à utiliser pour l'évaluation et la publication sur les comptes officiels de Booksy et Live Fashion Hair Awards et les organes de presse associés seront utilisés conformément aux Conditions Générales.
4. En soumettant des supports au Concours, le participant déclare et garantit qu'il détient tous les droits, licences, autorisations et consentements nécessaires requis pour soumettre et utiliser les supports conformément aux présentes Conditions Générales.
5. Lorsque les supports soumis incluent l'image, la ressemblance ou d'autres caractéristiques identifiables d'un tiers (y compris des modèles), le participant confirme qu'il a obtenu le consentement écrit valable et exécutoire (autorisation de mannequin) de ces personnes autorisant l'utilisation de leur image, ressemblance et droits connexes pour la participation au Concours et pour l'utilisation promotionnelle, marketing et éditoriale par Booksy et Live Fashion Hair Awards.
6. Le Participant s'engage à indemniser et à dégager de toute responsabilité Booksy et Live Fashion Hair Awards de toute réclamation, demande, dommage ou responsabilité découlant d'une violation de cette déclaration.
7. L'acceptation expresse des présentes Conditions Générales est une condition nécessaire pour participer au Concours et, par conséquent, pour obtenir le prix. Les photos des utilisateurs participants qui ne se conforment pas à toutes les conditions établies dans les présentes seront automatiquement disqualifiées.
8. De même, les images au contenu diffamatoire, calomnieux, insultant, menaçant, impoli, obscène, provocateur, sexiste, homophobe, discriminatoire ou autrement répréhensible, ou dont le contenu contrevient aux Conditions Générales d'utilisation de www.livefashionhair.com, ne sont pas autorisées.
9. Cela inclut, sans s'y limiter, les images qui ne sont pas conformes aux présentes Conditions Générales ; qui incluent des informations de contact et/ou des données personnelles telles que des numéros de téléphone, des adresses postales ou électroniques, des comptes bancaires, etc. ; qui promeuvent des produits ou services à but lucratif et/ou à d'autres fins commerciales ; qui sont illégales d'une manière ou d'une autre et/ou justifient ou encouragent des activités illégales ou ne respectent pas toutes les lois applicables ; qui violent directement ou indirectement toute disposition légale généralement applicable ; qui violent directement ou indirectement les droits de

tiers, y compris la violation des droits de propriété industrielle et intellectuelle (y compris les droits d'auteur), les secrets commerciaux, le savoir-faire, ainsi que le droit à l'honneur, à la vie privée et à l'image de soi ; ou qui incluent des commentaires personnels ou offensants sur Booksy, Live Fashion Hair Awards, leurs marques et/ou leurs produits ou tout tiers.

10. Booksy et/ou Live Fashion Hair Awards se réservent le droit de rejeter la participation d'images qui contreviennent aux limitations susmentionnées et d'engager des poursuites judiciaires contre les responsables, directement ou indirectement, de celles-ci.
11. L'identité des participants gagnants peut être vérifiée au moyen de documents officiels (carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc.) à tout moment, y compris avant et pendant la cérémonie de remise des prix.
12. Booksy et/ou Live Fashion Hair Awards se réservent le droit de rejeter les participants de moins de 18 ans.

IV. PRIX

1. Ces règles s'appliquent aux catégories de prix suivantes : Barbier : Meilleur Dégradé, Barbier : Meilleur Style Libre, Salon de Coiffure : Meilleure Mise en Plis, Salon de Coiffure : Meilleure Création de Couleur, Onglerie : Meilleure Manucure Classique, Onglerie : Meilleure Manucure Créative. La structure des prix suivante énoncée à la Section V (Prix), point 3 « Structure des Prix », s'applique à chaque catégorie de prix.
2. **Tous les gagnants seront annoncés à Tenerife, Espagne, lors de l'événement Live Fashion Hair Awards Global Edition le 18 octobre 2026.** Les finalistes recevront une invitation exclusive à l'événement, bien que les frais de voyage engagés soient à la charge du finaliste et ne seront pas remboursés par Booksy ou Live Fashion Hair Awards.
3. Structure des Prix :
 1. **Grand Gagnant du Prix** - Prix en espèces de 1 000 EUR, Prix Physique, Cadeaux promotionnels (Swag) et un (1) abonnement gratuit d'un an à Booksy (à l'exclusion des modules complémentaires payants, y compris Boost et des fonctionnalités similaires), sous réserve des Conditions d'utilisation de l'application Booksy Biz applicables disponibles à :
 - France : <https://biz.booksy.com/fr-fr/politique-de-confidentialite#terms-of-service>
 - Pologne : <https://biz.booksy.com/pl-pl/polityka-prywatnosci#terms-of-service>
 - Royaume-Uni : <https://biz.booksy.com/en-gb/privacy-policy#terms-of-service>
 - Espagne : <https://biz.booksy.com/es-us/politica-de-privacidad#terms-of-service>
 2. **Gagnant de la Deuxième Place** - Prix en espèces de 500 EUR, Prix Physique et Cadeaux promotionnels (Swag).
 3. **Gagnant de la Troisième Place** - Prix en espèces de 250 EUR, Prix Physique et Cadeaux promotionnels (Swag).
4. Définitions des Prix :
 1. « **Prix Physique** » désigne un prix tangible, non monétaire, à caractère commémoratif, destiné uniquement comme symbole de reconnaissance, qui ne constitue pas une monnaie légale et n'est pas échangeable contre de l'argent ou toute autre contrepartie.
 2. « **Cadeaux promotionnels (Swag)** » désigne la marchandise promotionnelle portant la marque Booksy ou créée en lien avec la Promotion, y compris, mais sans s'y limiter, des sacs fourre-tout de marque, des vêtements en édition limitée (tels que des T-shirts ou des vestes), des accessoires de téléphone (par exemple, des clips de téléphone) et des articles similaires. Les Cadeaux promotionnels ne sont pas en espèces, sont fournis uniquement à des fins de promotion et de marketing, et ne sont pas échangeables contre de l'argent ou toute autre contrepartie.

5. Conformité Fiscale :

1. Le gagnant est seul responsable de tous les impôts fédéraux, étatiques et locaux, ainsi que de tous les autres coûts ou frais associés à l'acceptation et à l'utilisation du prix. Si la loi l'exige, Booksy se réserve le droit de retenir toute partie du prix pour se conformer à la réglementation fiscale. Comme condition pour recevoir le prix, le gagnant peut être tenu de fournir un numéro d'identification fiscale valide ou des formulaires fiscaux remplis à des fins de déclaration.
2. Booksy peut augmenter la valeur du prix en fournissant un prix en espèces supplémentaire égal au montant de l'impôt sur le revenu retenu applicable. Dans cette situation, Booksy calculera, retiendra et remettra ces impôts aux autorités fiscales compétentes conformément aux lois applicables.

V. MÉCANIQUE DU CONCOURS ET COMMUNICATION DU RÉSULTAT DU CONCOURS

1. Chaque participant doit se conformer à toutes les conditions établies ci-dessus.
2. L'annonce des finalistes dans les catégories Live Fashion Hair Awards sera communiquée par courriel à partir du **1er août 2026**, et sera également annoncée via les comptes officiels de Booksy et Live Fashion Hair Awards, les propriétés Web et les organes de presse associés.
3. Les soumissions seront évaluées par un panel international d'experts, d'anciens gagnants et d'Ambassadeurs officiels Booksy, comme expliqué dans les Conditions Générales.
4. Après avoir passé le filtre de qualité initial et confirmé que la candidature respecte les directives établies à la Section III, les collections acceptées seront publiées sur les médias sociaux et le site Web en tant que collections officielles Booksy X Live Fashion Awards 2026.
5. Les supports présentés par les concurrents et leurs droits seront transférés à Booksy & Live Fashion Hair Awards pour une utilisation exclusive dans la diffusion/communication desdits prix en cas de finaliste/gagnant, conformément à la Section IX des présentes Conditions Générales.
6. Chaque membre du jury sélectionné, tel que décrit dans les présentes Conditions Générales, évaluera les supports fournis et attribuera une note à chaque soumission. Les points seront attribués sur une échelle de 1 à 12, 12 étant le score maximum. Les gagnants dans chaque catégorie seront déterminés en fonction du score moyen reçu par tous les jurés. 3 points supplémentaires seront ajoutés au score moyen final pour ceux qui possèdent un compte Booksy Biz actif dans l'un des marchés suivants : France, Pologne, Royaume-Uni ou Espagne. Il n'est pas nécessaire d'être un utilisateur de Booksy Biz pour participer.
7. Les décisions prises par le jury sont définitives. Le jury a l'autorité et la responsabilité d'interpréter avec précision les directives de participation et d'assurer leur mise en œuvre correcte. Il n'y a pas de processus d'appel et la correspondance concernant les réclamations ne sera pas prise en compte.
8. Les participants acceptent explicitement les Conditions Générales de participation. Une fois le processus de sélection commencé, aucune information ne sera fournie aux candidats ou finalistes pour éviter toute pression ou interférence indue.
9. Live Fashion Hair Awards s'engage à communiquer, en utilisant les données de contact fournies par les participants dans le formulaire d'inscription, toutes les informations et avis essentiels liés au Concours.
10. Live Fashion Hair Awards se réserve le droit de déclarer les prix nuls dans les catégories où la participation est insuffisante, avec une exigence minimale de 5 candidatures par catégorie.
11. Dates Clés du Concours :
 1. Début des Inscriptions : **23 février 2026**
 2. Fin des Inscriptions : **30 juin 2026**
 3. Annonce et Communication avec les Gagnants : **À partir du 1er août 2026**

4. Expérience/Événement : **18 octobre 2026, Tenerife, Espagne.**
12. **Retrait de la Participation.** Les participants peuvent retirer leur soumission du Concours à tout moment avant l'annonce des finalistes en fournissant un avis écrit à Live Fashion Hair Awards. Le retrait après l'annonce des finalistes, ou après que les supports de soumission ont été publiés, présélectionnés ou autrement utilisés en lien avec le Concours, ne sera pas possible. En cas de retrait, le participant reconnaît et accepte que toutes les licences, consentements ou droits accordés à Booksy et/ou Live Fashion Hair Awards avant ce retrait resteront valables en ce qui concerne les supports déjà soumis, publiés ou utilisés à des fins promotionnelles, de marketing, d'archivage ou éditoriales.

VI. ACTIONS DE MARKETING POUR PUBLICISER LE CONCOURS

Le Concours sera rendu public par courriel et via les comptes de médias sociaux officiels et les propriétés Web de Booksy et Live Fashion Hair Awards.

VII. FRAUDE

Dans le cas où Booksy et/ou Live Fashion Hair Awards ou toute entité professionnellement liée à ce Concours détecte une anomalie ou soupçonne qu'un participant entrave le déroulement normal de ce Concours, modifiant illégalement son inscription ou sa participation par toute procédure technique ou informatique pour falsifier sa participation, Live Fashion Hair Awards peut unilatéralement supprimer l'inscription de cette participation.

VIII. FORCE MAJEURE

1. Live Fashion Hair Awards se réserve le droit de prolonger, modifier, annuler ou suspendre ce Concours ou de prendre les mesures raisonnables nécessaires en cas de force majeure ou de causes non attribuables à Booksy et/ou Live Fashion Hair Awards.
2. Si, en raison des causes susmentionnées, il est nécessaire de modifier la date du Concours, Live Fashion Hair Awards communiquera la nouvelle date à tous les participants par le canal officiel ou par d'autres moyens à sa disposition.
3. Dans tous les cas, Booksy et/ou Live Fashion Hair Awards seront exemptés de toute obligation d'indemniser les participants si les causes susmentionnées surviennent ou si le Concours est suspendu ou annulé par la loi, situation qui sera communiquée aux participants dès que possible.

IX. DROITS À L'IMAGE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1. Les participants au Concours autorisent Booksy et Live Fashion Hair Awards, par leur participation, à utiliser et, le cas échéant, à extraire leur nom et leur image de profil des médias sociaux, pour une diffusion et/ou une utilisation ultérieure en lien avec leur participation au Concours.

2. Les participants au Concours autorisent expressément Booksy et Live Fashion Hair Awards à utiliser et à reproduire par tout moyen leur image, leur voix et leur nom enregistrés sous forme de photo, d'audio et de vidéo pendant leur participation au Concours et à l'événement, en particulier pendant la remise des prix, pour une diffusion et/ou une utilisation ultérieure.
3. Cette autorisation couvre l'utilisation par Booksy et Live Fashion Hair Awards du nom, de l'image et/ou de la voix des participants à des fins promotionnelles sur tout support, qu'il soit analogique ou numérique, imprimé, audiovisuel, numérique, presse, radio, internet et/ou médias sociaux de Booksy et Live Fashion Hair Awards dans le monde entier, gratuitement et pour la durée maximale des droits.
4. Nonobstant ce qui précède, Booksy et Live Fashion Hair Awards ne seront en aucun cas obligés d'utiliser les images, noms et/ou voix des participants et pourront les utiliser totalement ou partiellement, en choisissant les photographies, reproductions et/ou en effectuant les coupures et/ou adaptations qu'ils jugeront appropriées dans chaque cas.
5. Les autorisations et cessions contenues dans la présente clause sont faites à titre gratuit, et les participants acceptent expressément de ne recevoir aucune rémunération à ce titre autre que la remise du prix au gagnant.

X. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

1. Les données personnelles des participants au Concours seront traitées séparément par l'Organisateur et l'entité pertinente du Groupe Booksy (la société Booksy qui opère dans, ou est responsable de, le pays où vit le participant), chacun agissant en tant que responsable du traitement des données indépendant pour ses activités respectives. La liste complète des entités du Groupe Booksy est incluse à la sec. II(2) des présentes C.G. La description des rôles et des activités de traitement des données est la suivante :
 1. CÓDIGO DE ÉTICA, S.L.U. (Live Fashion Hair Awards)
 - Rôle dans le Concours : Organisateur du Concours.
 - Rôle dans le Traitement des Données : Responsable du Traitement des Données pour le processus de candidature, la vérification de l'éligibilité, l'évaluation des soumissions, la sélection des finalistes/gagnants et l'organisation de l'événement/gala.
 - Coordonnées : Calle Iris, 2-A, 38107 El Sobradillo, Santa Cruz de Tenerife, Espagne ; courriel : info@livefashionhair.com.
 2. Booksy :
 - Rôle dans le Concours : Sponsor du Concours.
 - Rôle dans le Traitement des Données : Responsable du Traitement des Données pour : l'utilisation de l'image, du nom et des supports du participant à des fins de marketing et de promotion sur les comptes officiels de Booksy et les organes de presse associés ; et l'envoi de communications marketing optionnelles liées aux produits et solutions du Groupe Booksy.
 - Coordonnées : adresse courriel du Délégué à la Protection des Données - dpo@booksy.com ; adresses postales incluses à la sec. II(2) des présentes C.G.
2. En fonction de la participation, les données suivantes peuvent être traitées : données d'identification et de contact, informations professionnelles, données incluses dans le contenu soumis, image, voix et ressemblance capturées pendant le Contenu ou l'événement, et données incluses dans les communications relatives à la participation et aux résultats. Les Responsables du traitement traitent les données fournies par les participants, ainsi que toute donnée que les responsables du traitement créent au cours de l'évaluation des soumissions et de l'élection des gagnants.

3. Les données personnelles des Participants sont traitées sur les bases légales suivantes :
 1. Pour l'exécution du Concours - Cela inclut l'inscription, l'examen des candidatures, le contact avec les participants et la sélection des gagnants. Base légale : nécessaire à l'exécution de l'accord du Concours. Responsable du traitement : Live Fashion Hair Awards.
 2. Promotion et publicité - Les noms, l'image, la voix ou les supports soumis des participants peuvent être publiés sur les sites Web officiels, les médias sociaux ou les canaux de presse. Base légale : intérêt légitime. Responsables du traitement : Live Fashion Hair Awards et Booksy (chacun indépendamment pour ses propres fins).
 3. Communications marketing de Booksy - Les participants peuvent recevoir des communications marketing de Booksy. Base légale : intérêt légitime de Booksy à promouvoir ses services auprès des professionnels participant au Concours sur la base de l'adhésion du participant. Responsable du traitement : Booksy.
 4. Fins légales et de conformité - Les Données du Participant peuvent être utilisées pour satisfaire à des obligations légales ou pour établir, exercer ou défendre des revendications légales. Base légale : intérêt légitime à exercer ou à défendre nos droits, et la nécessité de satisfaire à des obligations légales. Responsables du traitement : Live Fashion Hair Awards et Booksy (chacun indépendamment pour ses propres fins).
4. Les données personnelles peuvent être transférées et traitées en dehors de l'Espace Économique Européen (qui comprend les pays membres de l'Union européenne ainsi que la Norvège, le Liechtenstein et l'Islande) et du Royaume-Uni. Ces transferts ont lieu sur la base de mécanismes de transfert licites autorisés par le RGPD. Les participants ont le droit d'obtenir des informations sur les garanties de transfert de données et leur copie.
5. Les supports soumis et les informations connexes, y compris les données personnelles, seront mis à la disposition des membres du jury dans le seul but d'évaluer les soumissions et de sélectionner les finalistes et les gagnants. Les données personnelles peuvent également être divulguées à des prestataires de services tiers de confiance qui soutiennent l'organisation et la promotion du Concours (tels que les partenaires informatiques, d'hébergement, de communication, d'événements, de marketing et de médias), ainsi qu'à des conseillers professionnels ou à des autorités publiques lorsque la loi l'exige. Le cas échéant et conformément aux autorisations accordées, certains supports (y compris le nom, l'image, la voix ou le contenu soumis) peuvent être publiés sur les sites Web officiels, les canaux de médias sociaux ou les organes de presse de Live Fashion Hair Awards et/ou Booksy.
6. Les demandes relatives à la confidentialité des données doivent être adressées au responsable du traitement concerné, en fonction de l'entité qui traite les données. Pour Booksy, l'adresse électronique de contact est dpo@booksy.com, quelle que soit l'entité du Groupe Booksy à laquelle la demande se rapporte.
7. Les participants disposent des droits de confidentialité suivants : droit d'accéder à leurs données, de rectifier leurs données, de demander la suppression de leurs données, de s'opposer au traitement des données, de restreindre le traitement de leurs données, de demander la portabilité des données, de retirer leur consentement au traitement de leurs données, si le traitement des données est basé sur un consentement. Les participants ont le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de protection des données compétente (pour la Pologne : PUODO ; pour la France : CNIL ; pour l'Espagne : AEPD ; pour le Royaume-Uni : ICO).
8. Aux fins du Contenu, les données personnelles ne sont conservées que le temps nécessaire pour gérer le Concours, contacter les participants, sélectionner les gagnants et organiser l'événement final. Certains supports des participants peuvent être publiés en ligne et partagés via les sites Web officiels, les canaux de médias sociaux et les organes de presse de Live Fashion Hair Awards et Booksy, conformément aux autorisations accordées. Après la fin du Concours, les

données personnelles ne sont conservées que lorsque la loi l'exige. Cela s'applique principalement aux registres fiscaux et comptables des participants qui reçoivent un prix. Les participants qui ne reçoivent pas de prix ne sont pas conservés à des fins fiscales. Booksy peut conserver les détails nécessaires des Participants dans le but de leur envoyer ses communications marketing, jusqu'à ce que le Participant se désabonne. Certaines informations peuvent également être conservées pendant une durée limitée pour gérer les litiges, répondre aux demandes officielles ou protéger les droits et intérêts des responsables du traitement des données. Lorsqu'elles ne sont plus nécessaires, les données sont supprimées ou anonymisées de manière sécurisée.

9. La fourniture de données personnelles est volontaire, mais requise pour participer au Concours. Si les données requises ne sont pas fournies, la participation au Concours ne sera pas possible. Le consentement pour recevoir des communications marketing est toujours facultatif et n'affecte pas la capacité de participer.
10. La participation au Concours n'implique pas de prise de décision automatisée ou de profilage. Toutes les soumissions sont examinées et évaluées par des juges humains, et les décisions concernant la sélection des finalistes et des gagnants sont prises par un jury d'experts.

XI. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

1. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, Booksy et/ou Live Fashion Hair Awards ne seront pas responsables des dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou spéciaux découlant de ou en lien avec la participation au Concours, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de bénéfices, la perte d'opportunité, la perte de données ou le préjudice à la réputation.
2. Booksy et/ou Live Fashion Hair Awards ne seront pas responsables de :
 1. défaillances techniques, interruptions ou retards affectant la plateforme de soumission ou les communications ;
 2. soumissions perdues, retardées, incomplètes ou corrompues ;
 3. annulation, report, modification ou délocalisation du Concours ou de l'événement de remise des prix en raison de force majeure ou de raisons indépendantes de leur volonté raisonnable ;
 4. tous frais de voyage, d'hébergement ou frais connexes encourus par les finalistes ou les participants en lien avec le Concours ou la cérémonie de remise des prix.
3. La participation au Concours est aux risques exclusifs du participant.

XII. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes Conditions Générales sont régies et interprétées conformément aux lois du pays de résidence du participant. Aucune disposition des présentes Conditions Générales ne privera le participant de la protection qui lui est accordée par les dispositions impératives de la loi sur la protection des consommateurs applicable dans son pays de résidence. Tout litige découlant de ou lié au présent Concours sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents du lieu de résidence du participant.

XIII. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

1. En soumettant une candidature au Concours et en participant au Concours, le participant accepte d'avoir lu, entièrement compris et accepté les Conditions Générales présentées. Le défaut d'acceptation de tout ou partie de celles-ci implique l'exclusion du participant et, par conséquent, Booksy et Live Fashion Hair Awards seront exemptés de l'obligation contractée avec ledit participant.
2. Les dispositions relatives aux droits à l'image, à la propriété intellectuelle, à la responsabilité et aux consentements de tiers survivront à la résiliation ou au retrait du Concours.